



Canton de Limours

Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📠 01 64 58 81 58
Monteloup.mairie@wanadoo.fr
<http://www.courson-monteloup.fr>



COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF

L'An Deux mille Dix Neuf et le mercredi dix-huit décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la Présidence de : Monsieur **ARTORÉ** Alain, Maire

Présents :

Messieurs **CHAINTEUIL** Daniel, **GAUTIER** René, **GIARD** Jean-Claude, , **LABEAUT** Gilles
et Mesdames **BOUQUETY** Isabelle, **PAILLANCE** Chantal, **PLESEL-LION** Peggy.

Absents excusés :

Madame **MONNERAT** Cathy donne pour voir à Madame **BOUQUETY** Isabelle.

Madame **PAILLANCE** Chantal est nommée secrétaire de séance

OBJET :

- **Décision modificative**
- **Subvention organisme**
- **Fonds de concours CCPL**
- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire demande à ajouter une délibération supplémentaire concernant l'adhésion de la commune au groupement de commandes proposé par la CCPL concernant les travaux de voirie .

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte.



Canton de Limours

Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📠 01 64 58 81 58
Monteloup.mairie@wanadoo.fr
<http://www.courson-monteloup.fr>



DECISION MODIFICATIVE

Afin de maintenir l'équilibre budgétaire par rapport aux dépenses déjà réalisées et à celles restant à engager d'ici à la fin de l'année, une décision modificative est nécessaire

Section fonctionnement dépenses :

Chapitres	Désignation	Section	Sens	Montant proposé	Montant voté
011	Charges à caractère général	FCT	D	12.927,00	12.927,00
012	Charges de personnel	FCT	D	25.751,00	25.751,00
65	Autres charges de gestion courante	FCT	D	5.835,00	5.835,00
023	Virement à la section Inv	FCT	D	-4.764,00	-7.764,00
	TOTAL			39.749,00	39.749,00

Section fonctionnement recettes

Chapitres	Désignation	Section	Sens	Montant proposé	Montant voté
013	Atténuation de charges	FCT	R	9.400,00	9.400,00
73	Impôts et taxes	FCT	R	11.500,00	11.500,00
75	Autres produit gestion courante	FCT	R	99,00	99,00
77	Produits exceptionnels	FCT	R	18.750,00	18.750,00
	TOTAL			39.749,00	39.749,00

Section investissement dépenses :

Chapitres	Désignation	Section	Sens	Montant proposé	Montant voté
21	Immos corporelles	INVT	D	-4.764,00	-4.764,00
	TOTAL			-4.764,00	-4.764,00

Section investissement recettes :

Chapitres	Désignation	Section	Sens	Montant proposé	Montant voté
021	Virement de la sect. Fct	INVT	R	-4.764,00	-4.764,00
	TOTAL			-4.764,00	-4.764,00

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la décision modificative n° 1.



Canton de Limours

Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📠 01 64 58 81 58
Monteloup.mairie@wanadoo.fr
<http://www.courson-monteloup.fr>



SUBVENTION ORGANISME

Dans le cadre de l'action sociale, la mairie invite les aînés tous les ans à une sortie dans théâtre suivi d'un repas.

Pour des raisons économiques et pratiques ce repas est préparé par un restaurateur installé sur la commune qui va chercher les produits directement chez des fournisseurs à Rungis et c'est le Comité des fêtes qui fait l'avance de trésorerie. Par le biais de cette subvention nous remboursons le Comité des fêtes de ces avances de fonds. La subvention est de 890 euros. A l'unanimité, le Conseil Municipal, accorde la subvention au Comité des Fêtes.

FONDS DE CONCOURS CCPL

Monsieur le Maire expose la proposition de la CCPL de faire bénéficier, aux communes membres, d'un fonds de concours résultant des excédents conjoncturels pour 2019.

Selon la répartition proposée par la CCPL, la somme revenant à la Commune de Courson-Monteloup s'élève à 10.818,31 € et sera versée en section fonctionnement du budget de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la répartition et le versement du fonds de concours de la CCPL.

ADHESION DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSE PAR LA CCPL CONCERNANT LES TRAVAUX DE VOIRIE

Le Conseil Départemental a décidé de mettre en place un dispositif d'aide à l'amélioration de la voirie pour les communes de moins de 2000 habitants. Pour Courson Monteloup le montant de l'enveloppe financière s'élève à 14.572,00 euros.

Afin de bénéficier de cette aide, la Commune doit adhérer au groupement de commande proposé par la CCPL pour les travaux de voirie.

La CCPL propose de signer une convention pour la constitution du groupement de commandes pour les travaux de voirie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adhérer à la convention, nomme comme coordonnateur la CCPL, autorise la CCPL à signer au nom et pour le compte de la commune et nomme Monsieur ARTORÉ, élu siégeant, à la commission d'appel d'offres du groupement.



Canton de Limours

Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP

Place des Tilleuls

(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📧 01 64 58 81 58
Monteloup.mairie@wanadoo.fr
<http://www.courson-monteloup.fr>



QUESTIONS DIVERSES

STATIONNEMENT :

Suite à plusieurs réclamations de piétons, pour lesquels le stationnement de véhicules sur le trottoir les obligeaient à emprunter la chaussée ; les exposant ainsi au risque de la circulation automobile, il a été rappelé aux propriétaires des voitures incriminées que le stationnement sur le trottoir est interdit par le Code de la Route et passible d'une amende de 4eme classe.

Dans le lotissement Marianne, une concertation entre les résidents et la Mairie a permis d'aménager quelques emplacements de parking, en bordure de la placette et de la voirie. Il a été rappelé que le stationnement doit être assuré à l'intérieur des parcelles et l'espace public doit demeurer libre, notamment le trottoir qui constitue une emprise réservée aux piétons pour leur sécurité.

TERRAIN DE LOISIRS

Les travaux sont actuellement interrompus pour cause d'intempéries, les sols sont saturés d'eau et les engins ne peuvent plus travailler sur le site. Reprise des travaux dès que le temps sera un peu plus clément.

LA FIBRE

Le déploiement est terminé sur la commune de Courson Monteloup. Il a été réalisé en souterrain mais également en aérien (rue des Grandes Bornes). Au printemps, les Fournisseurs d'Accès Internet pourront commencer à proposer leurs offres commerciales aux usagers en vue de les connecter au réseau de la fibre optique.

LIAISONS DOUCES

Après plusieurs années d'étude et de concertation entre la CCPL, le Département et la Région, un schéma directeur des liaisons douces intercommunales a été établi et approuvé.

Pour notre territoire communal, une liaison douce (autrement dit une piste cyclable) sera aménagée depuis la gare autoroutière jusqu'à la Roncière, en longeant la route départementale ; une autre liaison depuis le rond-point du golf jusqu'à l'entrée du bois des Bouleaux (et qui longera le golf) est également prévue.



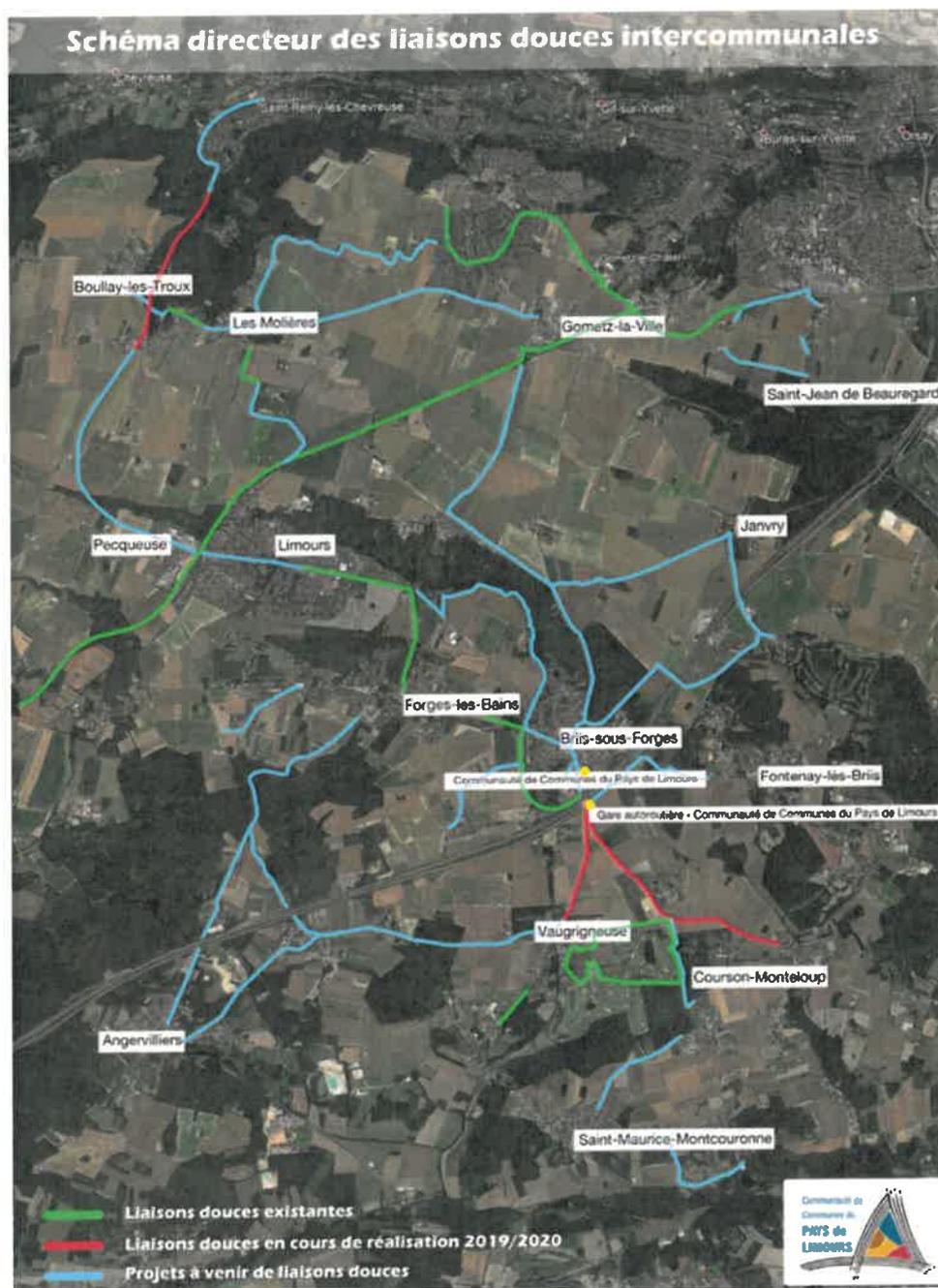
Canton de Limours

Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP

Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📠 01 64 58 81 58
Monteloup.mairie@wanadoo.fr
<http://www.courson-monteloup.fr>



Fin de Séance 22h00

Horaires d'ouverture de la Mairie : lundi, mardi, jeudi de 16h à 18h ; vendredi de 15h à 17h ; samedi de 9h à 11h45